



Comptes 2025



Rapport de gestion

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les finances communales (LFCo) le 01.01.2021 et en application de celle-ci, la commune de Cressier a mis en œuvre toutes les démarches ayant pour but de permettre à notre collectivité locale :

- De gérer les finances de manières efficace et conforme au droit
- De disposer des instruments et des bases de décisions nécessaires à la gestion financière

La loi sur les finances communales ainsi que son ordonnance d'application introduisent les règles financières du modèle comptable harmonisé MCH2.

Art. 13 LFCo

Les comptes se composent des éléments suivants :

- a) Le bilan
- b) Le compte de résultats
- c) Le compte des investissements
- d) Le tableau des flux de trésorerie
- e) L'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau de flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'Assemblée communale pour comparaison.

Art. 19 LFCo

Par le rapport de gestion, le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.



LFCo chapitre 4 Présentation des comptes

4.1 Généralités

But et structure

La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Principes régissant la présentation des comptes. Les comptes sont présentés selon les principes suivants :

- a) Annualité : l'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;
- b) Comptabilité d'exercice : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés ; le bilan est établi en fonction de la date de clôture ;
- c) Spécialité : les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature ;
- d) Prudence : la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs ;
- e) Produit brut : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral ;
- f) Importance : toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées ; spécialité qualitative : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé ;
- g) Spécialité qualitative : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé ;
- h) Spécialité quantitative : une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget ; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit ;
- i) Spécialité temporelle : un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable ; sont réservés les reports de crédits d'investissement ;
- j) Comparabilité : les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années ;



- k) Permanence : les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période ;
- l) Continuité : les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants :

- a) Clarté : les informations sont précises et compréhensibles ;
- b) Fiabilité : les informations reflètent la réalité des faits ;
- c) Neutralité : les informations sont objectives excluent l'arbitraire.



1. Introduction

Pour la quatrième fois, la commune de Cressier présente ses comptes selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

La réévaluation des biens communaux a été réalisée :

- a) Le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- b) Le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien qui ensuite est déprécié par les amortissements comptables linéaires sur les années de vie de l'objet.

La liste du patrimoine est tenue à jour et fait partie intégrante des pièces prises en considération pour l'établissement officiel des comptes.

Lors de l'établissement du budget, tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votés par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tout dépassement budgétaire lors de l'établissement des comptes doit faire l'objet d'un détail et tout dépassement des seuils votés devra être justifié. Les amortissements supplémentaires sont strictement interdits.

Les amortissements générés dans le patrimoine administratif sont importants. Ils chargent le compte de résultats de manière significative. C'est pourquoi MCH2 prévoit une réserve liée à ces réévaluations qui permettent de neutraliser, depuis 2021 durant 10 ans soit jusqu'en 2031, le surplus engendré par l'application de cette nouvelle méthode.



Les bases et principes

Le 3 décembre 2024, l'Assemblée communale a accepté le nouveau règlement sur les finances communales.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 40'000.00 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. A OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 40'000.00 francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 50'000.00 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 50'000.00 francs.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.



⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'Assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines suivants :

- a) L'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ;
- b) La délégation de tâches à un tiers entraînant des dépenses nouvelles ;
- c) Les conventions liant la commune à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles ;
- d) Les cautionnements et autres garanties ;
- e) Les prêts et les participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- f) L'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.

² Les compétences selon l'alinéa 1 sont limitées à un montant de 50'000.00 par affaire.

³ Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit en outre le mode de vente le plus adapté.

⁴ Les délégations décidées par l'Assemblée communal le 10 mai 2016 sont abrogées.

Toutefois, sur décision du Conseil communal, une délégation peut rester en vigueur, notamment lorsque l'affaire qui en dépend n'est pas encore définitivement close.

Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont traités différemment. Leurs réévaluations d'investissement donnent lieu à des réserves qui leur sont spécifiquement attribuées et ne doivent pas être dissoutes dans les 10 ans mais transférées au compte « financement spécial pour maintien de la valeur ». Ce procédé se justifie par le fait que les tâches environnementales doivent être autofinancées par des taxes, hormis le chapitre 72 Gestion des déchets qui exige une couverture à hauteur de 70% minimum.



Impôts et taxes communales

Impôts

Taux appliqués :

2019 à 2021 : 76%

2022 : 72%

Dès 2023 : 68%

Les impôts communaux ordinaires sont encaissés par le canton. La comptabilité se base sur l'état débiteur que le Service des contributions communique mensuellement.

Impôts communaux spéciaux

Contribution immobilière 2 ‰

Taxes

Les diverses taxes communales sont fixées par les règlements y relatifs. Quelques changements pour les branches de l'eau et de l'épuration sont entrés en vigueur en 2024.

Dans l'ordre des chapitres comptables nous trouvons :

Taxes relatives à la distribution d'eau potable (hors taxe)

CHF 1.45 par m³ consommé

CHF 25.00 location annuelle du compteur d'eau

CHF 0.11 par m² IBUS taxe de renouvellement des installations

CHF 21.50 taxe de raccordement par m² x IBUS

Taxes relatives à la gestion des déchets

Sacs à ordures taxés par rouleau

CHF 12.00 pour 10 sacs de 17 litres

CHF 18.00 pour 10 sacs de 35 litres

CHF 29.00 pour 10 sacs de 60 litres

CHF 26.00 pour 5 sacs de 110 litres

Clips container

CHF 10.00 par pièce pour 240 litres

CHF 17.00 par pièce pour 400 litres

CHF 30.00 par pièce pour 800 litres



Taxes du cimetière

Prix pour les résidents

CHF 800.00 Creusage et remblai d'une tombe

CHF 100.00 Utilisation de la morgue

CHF 300.00 Dépôt d'urne au columbarium

CHF 100.00 Dépôt de cendres au jardin du souvenir

Coût effectif pour la plaquette commémorative pour le jardin du souvenir

Prix pour les non-résidents

CHF 1'500.00 Creusage et remblai d'une tombe

CHF 200.00 Utilisation de la morgue

CHF 500.00 Dépôt d'urne au columbarium

CHF 200.00 Dépôt de cendres au jardin du souvenir

Taxe sur les chiens

CHF 60.00 par année et par chien



Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Généralités

Les comptes sont établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
○ Classification par tâches	○ Classification fonctionnelle
○ Compte de fonctionnement	○ Compte de résultats
○ Engagements	○ Capitaux de tiers
○ Fortune nette	○ Résultats cumulés des années précédentes
○ Excédent de charges ou produits	○ Résultat annuel

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 40'000.00 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.



Résultats / Données principales

Vue d'ensemble

Tabelle générée par le système informatique

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	428'192.62	-	428'184.07
400	Impôts directs, personnes physiques	2'804'620.65	2'375'000.00	2'667'077.60
401	Impôts directs, personnes morales	-	347'000.00	263'314.45
		4'845.75		
4021	Impôts fonciers	401'792.90	365'000.00	381'309.10
5 ./ 6	Investissements nets	1'724'208.10	-	612'384.65

Commentaire : comme en 2024, le résultat est favorable.

**Clôture du compte de résultats (résultat global)***Tabelle générée par le système informatique*

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	687'157.40	720'905.00	472'078.15
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	761'807.05	1'045'620.00	811'791.83
33	Amortissements du patrimoine administratif	919'536.55	899'705.05	908'731.90
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	81'452.70	25'139.35	104'388.55
36	Charges de transfert	3'284'841.70	3'346'576.65	3'291'183.70
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	3'622'266.15	3'216'500.00	3'457'960.60
41	Revenus régaliars et de concessions	-	-	-
42	Taxes	479'658.35	494'850.00	549'014.00
43	Revenus divers	6'562.75	250.00	2'871.25
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	22'430.85	125'027.85	55'544.75
46	Revenus de transferts	653'147.60	381'585.65	611'084.00
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	950'729.70	-1'819'732.55	-911'699.53
			-	-
34	Charges financières	29'958.99	22'500.00	21'745.60
44	Revenus financiers	691'953.28	809'842.00	694'406.05
	Résultat provenant de financement	661'994.29	787'342.00	672'660.45
	Résultat opérationnel	288'735.41	-1'032'390.55	-239'039.08
			-	-
38	Charges extraordinaires	2'076.03	-	47'628.85
48	Revenus extraordinaires	714'852.00	715'000.00	714'852.00
	Résultat extraordinaire	716'928.03	715'000.00	667'223.15
			-	-
39	Imputations internes	69'950.80	58'700.00	84'388.90
49	Imputations internes	69'950.80	57'500.00	84'388.90
	Total imputations internes	-	1'200.00	-
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	428'192.62	-318'590.55	428'184.07

Commentaire : la présentation à trois niveaux reste valable pour tous les exercices MCH2.

**Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières***Tabelle générée par le système informatique*

CHARGES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	687'157.40	-	720'905.00	-	472'078.15	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	761'807.05	-	1'045'620.00	-	811'791.83	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	919'536.55	-	899'705.05	-	908'731.90	-
34	Charges financières	29'958.99	-	22'500.00	-	21'745.60	-
35	Attributions aux financements spéciaux	81'452.70	-	25'139.35	-	104'388.55	-
36	Charges de transfert	3'284'841.70	-	3'346'576.65	-	3'291'183.70	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	2'076.03	-	-	-	47'628.85	-
39	Imputations internes	69'950.80	-	58'700.00	-	84'388.90	-
3	Total des charges	5'832'629.16	-	6'119'146.05	-	5'741'937.48	-

REVENUS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	3'622'266.15	-	3'216'500.00	-	3'457'960.60
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	479'658.35	-	494'850.00	-	549'014.00
43	Revenus divers	-	6'562.75	-	250.00	-	2'871.25
44	Revenus financiers	-	691'953.28	-	809'842.00	-	694'406.05
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	22'430.85	-	125'027.85	-	55'544.75
46	Revenus de transfert	-	653'147.60	-	381'585.65	-	611'084.00
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	714'852.00	-	715'000.00	-	714'852.00
49	Imputations internes	-	69'950.80	-	57'500.00	-	84'388.90
4	Total des revenus	-	6'260'821.78	-	5'800'555.50	-	6'170'121.55

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	428'192.62	-	-	-	428'184.07	-
9	Comptes de clôture	428'192.62	-	-	-	-	-

Commentaire : Le budget 2025 prévoyait un excédent de charges de 318'590.45 francs.

**Aperçu du compte de résultats selon les fonctions***Tabelle générée par le système informatique*

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	929'862.52	379'964.30	949'127.85	369'535.70	870'462.94	366'765.55
	Excédent de produits/charges	-	549'898.22	-	579'592.15	-	503'697.39
1	Ordre et sécurité publics - défense	125'020.45	-	136'334.00	500.00	130'316.45	17'511.15
	Excédent de produits/charges	-	125'020.45	-	135'834.00	-	112'805.30
2	Formation	1'920'058.70	497'610.60	1'988'787.30	467'999.45	1'936'921.60	480'225.45
	Excédent de produits/charges	-	1'422'448.10	-	1'520'787.85	-	1'456'696.15
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	217'101.90	4'817.15	211'332.00	4'036.00	152'225.60	4'632.25
	Excédent de produits/charges	-	212'284.75	-	207'296.00	-	147'593.35
4	Santé	583'612.45	26'592.85	572'079.25	5'360.35	510'314.65	20'896.70
	Excédent de produits/charges	-	557'019.60	-	566'718.90	-	489'417.95
5	Prévoyance sociale	496'563.20	3'125.10	506'315.00	1'000.00	495'536.30	9'721.70
	Excédent de produits/charges	-	493'438.10	-	505'315.00	-	485'814.60
6	Traffic et télécommunication	532'403.40	25'243.55	569'565.65	19'416.40	506'258.50	13'790.70
	Excédent de produits/charges	-	507'159.85	-	550'149.25	-	492'467.80
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	618'577.35	585'586.60	742'536.05	639'258.45	705'916.70	619'235.80
	Excédent de produits/charges	-	32'990.75	-	103'277.60	-	86'680.90
8	Economie publique	158'871.40	125'068.13	213'698.95	96'796.15	165'603.75	141'594.40
	Excédent de produits/charges	-	33'803.27	-	116'902.80	-	24'009.35
9	Finances et impôts	678'750.41	4'612'813.50	229'370.00	4'196'653.00	696'565.06	4'495'747.85
	Excédent de produits/charges	3'934'063.09	-	3'967'283.00	-	3'799'182.79	-
	Totaux	6'260'821.78	6'260'821.78	6'119'146.05	5'800'555.50	6'170'121.55	6'170'121.55
	Excédent de produits/charges	-	-	-	318'590.55	-	-

**Commentaire – comptes 2025**

Le budget 2025 prévoyait un excédent de charges à hauteur de 318'590.55 francs. Le compte de résultat présente un excédent de produits de 428'192.62 francs, soit une différence de 746'783.17 francs qui peut être reconstituée comme suit :

Chapitres	Compte 2025		Budget 2025		Différences	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration communale	928'479.12	379'964.30	949'127.85	369'535.70	- 20'648.73	10'428.60
1 Ordre et sécurité publics, défense	125'020.45	-	136'334.00	500.00	- 11'313.55	- 500.00
2 Formation	1'920'058.70	497'610.60	1'988'787.30	467'999.45	- 68'728.60	29'611.15
3 Culture, sport et loisirs	217'101.90	4'817.15	211'332.00	4'036.00	5'769.90	781.15
4 Santé	583'612.45	26'592.85	572'079.25	5'360.35	11'533.20	21'232.50
5 Prévoyance sociale	497'946.60	3'125.10	506'315.00	1'000.00	- 8'368.40	2'125.10
6 Trafic et télécommunications	532'403.40	25'243.55	569'565.65	19'416.40	- 37'162.25	5'827.15
7 Protection l'environnement/am. du territoire	618'577.35	585'586.60	742'536.05	639'258.45	- 123'958.70	- 53'671.85
8 Economie publique	158'871.40	125'068.13	213'698.95	96'796.15	- 54'827.55	28'271.98
9 Finance et impôts	250'557.79	4'612'813.50	229'370.00	4'196'653.00	21'187.79	416'160.50
Totaux	5'832'629.16	6'260'821.78	6'119'146.05	5'800'555.50	- 286'516.89	460'266.28
Excédent de produits / charges	428'192.62			318'590.55	746'783.17	



Commentaires par chapitres

Généralités

La différence entre le résultat budgétisé et le résultat des comptes provient des impôts des années précédentes et des impôts spéciaux non budgétisés, ainsi que du budget non utilisé.

0 Administration générale

Diverses charges, comme l'informatique et les entretiens ont été moins élevées que ce que prévoyait le budget.

Des indemnités journalières accidents ont été récupérées et ont diminué les charges de personnel.

Des locations supplémentaires ainsi que des produits de poursuites plus élevés sont la raison de l'augmentation des produits.

1 Ordre et sécurité publics – défense

Les charges liées ont été moins élevées que ce que prévoyait le budget.

2 Formation

Les participations aux frais scolaires primaires et secondaires ainsi que l'entretien des bâtiments scolaires de Cressier ont été moins élevés que ce que prévoyait le budget.

La refacturation des frais effectifs de l'entretien de l'école au regroupement scolaire est la raison de produits supplémentaires.

3 Culture, sport et loisirs

Le coût de l'entretien des vestiaires et du matériel de gym a été supérieur à ce que prévoyait le budget. Il a notamment fallu changer les mélangeurs de douche. Le matériel de gym a été contrôlé et nous avons dû changer certains éléments.

4 Santé

Les charges liées aux soins ambulatoires ont été plus élevées que ce prévoyait le budget.

Les produits supplémentaires sont dus à des remboursements sur décomptes.

5 Prévoyance sociale

L'aide sociale a été moins élevée dans les comptes qu'au budget.

6 Trafic et télécommunications

L'entretien des routes et l'achat de machines ont été moins élevés que ce que prévoyait le budget.

Les produits supplémentaires proviennent principalement d'une machine (épareuse) qui a été vendue.



7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

L'achat de charbon actif a été moins élevé que ce que prévoyait le budget. Divers achats n'ont pas été nécessaires et il n'y a pas eu de frais pour l'entretien des ruisseaux.

Les comptes pour l'eau sont équilibrés.

La couverture pour la gestion des déchets est de 75.75%.

8 Economie publique

Il n'y a pas eu d'entretien des routes forestières et les soins arboricoles ont été moins élevés. Il y a eu moins d'interventions externes pour l'entretien.

Les amortissements pour les chemins AF sont dans le chapitre 6 et les subventions des amortissements également pour les comptes. Dans le budget, ils apparaissent au chapitre 8.

9 Finance et impôts

Les impôts encaissés sont plus élevés que ce que prévoyait le budget. Cela est dû au fait que les impôts des années précédentes ne doivent pas être budgétisés. Il y a eu des entrées d'impôts spéciaux (impôts sur les successions par exemple) qui n'étaient pas budgétisées.

**Compte des investissements***Tabelle générée par le système informatique*

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
690	Report au bilan des dépenses	1'788'924.60	-	652'696.70
590	Report au bilan des recettes	64'716.50	-	40'312.05
	Résultat du compte des investissements	1'724'208.10	-	612'384.65

Commentaire : La rénovation du bâtiment édilitaire est en cours de construction. Le séparatif à la Pâla est terminé, tout comme la réfection de la route du Pra-Rond et la phase 1 du PGEE.



Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

Tabelle générée par le système informatique

DEPENSES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	1'622'013.60	-	5'662'696.00	-	180'029.55	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	17'604.50	-	25'000.00	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	149'306.50	-	210'300.00	-	472'667.15	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	Total dépenses	1'788'924.60	-	5'897'996.00	-	652'696.70	-
RECETTES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	64'716.50	-	1'326'900.00	-	40'312.05
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	Total recettes	-	64'716.50	-	1'326'900.00	-	40'312.05
CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	64'716.50	-	-	-	40'312.05	-
690	Report au bilan des dépenses	-	1'788'924.60	-	-	-	652'696.70



Commentaires par chapitre

0 Administration générale

Etude de faisabilité et projet d'ouvrage pour la route de la Gare 10/12 en cours de réalisation.

1 Ordre et sécurité publics, défense

-

3 Culture, sport et loisirs

-

4 Santé

Investissement lié pour Réseau Santé Lac (RSL).

6 Trafic et télécommunications

Réfection – Route du Pra-Rond

Cet investissement a été réalisé et terminé durant l'année 2025.

Réfection – Route de Villars-les-Moines

Le montant de l'investissement a été reporté sur l'exercice 2026. Les travaux n'ont pas pu débuter à la fin de l'année 2025, à cause des conditions météorologiques.

Rénovation et transformation du dépôt édilitaire

Les travaux ont débutés en 2025 et seront terminés en 2026.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Extension du réseau d'eau CCMM

L'investissement n'a pas été bouclé au 31.12.2025. Des frais sont encore à payer, ainsi que la remise en état de la route suite aux travaux.

Mesures contre les ruissellements

L'investissement n'a pas été réalisé et est reporté sur l'exercice 2026.

Mise en séparatif quartier Pâla

L'investissement a été bouclé au 31.12.2025. Suite à une information reçue le 24 février 2026, des factures seront encore à payer pour cet investissement. Aucun montant n'a été mis au budget 2026.

Etude de protection ruissellements et mise à jour PGEE

L'étude est terminée.

Projet d'assainissement RIAU phase 1 et phase 2

L'investissement a été reporté sur l'exercice 2026.

**Bilan***Tabelle générée par le système informatique*

		2024	2025
1	ACTIF	29'420'564.58	29'419'987.52
10	Patrimoine financier (PF)	5'756'464.53	4'886'499.42
100	Disponibilités et placements à court terme	2'192'873.71	1'211'879.95
101	Créances	1'870'730.22	2'075'539.27
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	186'260.60	92'480.20
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'506'400.00	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif (PA)	23'664'100.05	24'533'488.10
140	Immobilisations corporelles PA	21'174'795.25	22'054'405.55
142	Immobilisations corporelles PA	28'613.50	71'699.25
145	Participations, capital social PA	27'120.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	2'433'571.30	2'380'263.30
2	PASSIF	29'420'564.58	29'419'987.52
20	Capitaux de tiers	3'020'646.00	3'247'706.47
200	Engagements courants	283'691.00	471'788.55
204	Passifs de régularisation	132'665.85	264'837.00
205	Provisions à court terme	47'628.85	35'101.57
206	Engagements financiers à long terme	2'556'660.30	2'475'979.35
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers	-	-
29	Capital propre	26'399'918.58	26'172'281.05
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'249'284.55	5'308'306.40
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	5'003'964.30	4'289'112.30
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-
299	Excédent ou découvert de bilan	16'146'669.73	16'574'862.35
2990	Résultat annuel	428'184.07	428'192.62
2999	Résultat cumulés des années précédentes	15'718'485.66	16'146'669.73



Tabelle générée par le système informatique

Comptabilité des immobilisations - 2025

Commune

Cressier

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur au bilan au 01.01.2025	Amortissement annuel planifié 2025	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		30'579'639.85	-7'615'920.00	21'174'795.25	-785'912.20	0.00	0.00	-123'402.10	22'054'405.55
1400	Terrains (bâti et non bâti)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1401	Routes et voies de communication	5'800'302.25	-1'885'056.35	3'915'245.90	-162'747.70	0.00	0.00	68'179.70	3'820'677.90
1402	Aménagement des cours d'eau	40'260.00	-23'149.50	17'110.50	-1'006.50	0.00	0.00	0.00	16'104.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	5'522'246.60	-1'110'320.10	4'411'926.50	-85'474.00	0.00	0.00	709'354.50	5'035'807.00
1404	Bâtiments	15'712'636.05	-4'146'260.90	11'566'375.15	-471'379.10	0.00	0.00	0.00	11'094'996.05
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	73'267.25	-35'637.70	37'629.55	-4'431.55	0.00	0.00	0.00	33'198.00
1407	Immobilisations corp. en cours	2'369'732.85	0.00	580'808.25	0.00	0.00	0.00	-900'936.30	1'468'796.55
1409	Autres immobilisations corporelles	1'061'194.85	-415'495.45	645'699.40	-60'873.35	0.00	0.00	0.00	584'826.05
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		4'379'960.15	-1'917'775.35	2'462'184.80	-133'624.35	0.00	0.00	123'402.10	2'451'962.55
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	31'792.80	-3'179.30	28'613.50	-3'179.30	0.00	0.00	46'265.05	71'699.25
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1451-1458	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460-1469	Subventions d'investissement	4'348'167.35	-1'914'596.05	2'433'571.30	-130'445.05	0.00	0.00	77'137.05	2'380'263.30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		1'506'400.00	0.00	1'506'400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'506'400.00
1080	Terrains non bâtis	1'506'400.00	0.00	1'506'400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'506'400.00
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-4'144'371.05	1'587'710.75	-2'556'660.30	145'397.45	0.00	0.00	-64'716.50	-2'475'979.35
2068	Subventions d'investissement passif	-4'144'371.05	1'587'710.75	-2'556'660.30	145'397.45	0.00	0.00	-64'716.50	-2'475'979.35



FLUX DE TRESORERIE (tablette générée par le système informatique)

Commune de :
Exercice :Cressier
2025

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	428'192.62
33	Amortissement du patrimoine administratif	919'536.55
34	Variation de stock	29'958.99
35	Attributions aux financements spéciaux	81'452.70
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	22'430.85
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	145'397.45
3690	Charges de transfert	-
4690	Produits de transfert	-
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	714'852.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		546'501.57
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-204'809.05
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	93'780.40
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	188'097.55
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	132'171.15
205	Variation des provisions à court terme	-12'527.28
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		196'712.77
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	1'724'208.10
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-1'724'208.10
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-
VARIATION DE TRESORERIE		-980'993.76
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	2'192'873.71
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	1'211'879.95
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-980'993.76



Etat des capitaux propres

Tabelle générée par le système informatique

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution							
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF		
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'249'284.55	Attributions aux FS, capitaux propres			81'452.70	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			22'430.85	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	5'308'306.40
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	3'348'763.30			24'082.00			1'488.15	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	3'371'357.15		
			35			45							
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1'894'043.80			57'370.70			20'942.70	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1'930'471.80		
			35			45							
29003	Financement spécial, élimination des déchets	6'477.45			0.00			0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	6'477.45		
			35			45							
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00			0.00			0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00		
			35			45							
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00		
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00		
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00		
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00		
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00		
Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				



COMMUNE DE CRESSIER

			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	5'003'964.30	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement		0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4'289'112.30
29500	Patrimoine administratif, autres	5'003'964.30							29500	Patrimoine administratif, autres	4'289'112.30	
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00	
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00	
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00	
29504	Entreprise électrique	0.00							29504	Entreprise électrique	0.00	
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF		0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00	
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres		0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00	
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	16'146'669.73			428'192.62			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	16'574'862.35	
29990	Compte général	16'146'669.73	29900	Excédent (+)	428'192.62	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	16'574'862.35	



Tabelle générée par le système informatique

Tableau des provisions

205 Provisions à court terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.25	Modification			Valeur comptable au 31.12.25	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20500.00	Provision traitement du personnel	47'628.85		10'451.25	2'076.03	35'101.57	Utilisation de la provision pour payer des heures supplémentaires et des vacances. Ajustement de la provision au 31.12.2025 selon les heures supplémentaires et les vacances des collaborateurs.
208 Provisions à long terme							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.25	Modification			Valeur comptable au 31.12.25	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
	Aucune						
Total des provisions à court terme		47'628.85	0.00	10'451.25	2'076.03	35'101.57	
Total des provisions à long terme		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total des provisions		47'628.85	0.00	10'451.25	2'076.03	35'101.57	

**Tableau des participations**

Participations	Mode de participation
Association des communes Fribourgeoises ACF	Montant forfaitaire par habitant
Association des communes du LAC ACL	Clé : 65% Population légale / 35% IPF
Association des communes des Services sociaux Lac regroupant le service social et les curatelles officielles	Clé : 65% Population légale / 35% IPF
Cercle scolaire primaire de la région de Morat	Clé : 66.66% Population légale / 33.34% IPF
Service de logopédie, psycho et psychomotricité CEP	Nombre d'élèves
Cycle d'orientation de la région de Morat	Clé : 25% distance / 25% IPF / 50% Population
Convention piscine de Morat	Montant forfaitaire par habitant
Réseau Santé Lac RSL qui regroupe : - Les homes médicalisés du district du Lac - Spitex – aide et soins à domicile - Passepartout - Puériculture	Clé : 65% Population légale / 35% IPF
Service d'ambulance et de secours de Morat et environs	Montant forfaitaire par habitant
Abwasser-Gemeindeverband Obere Bibera	Population légale (24%)
Ara Sensetal	Population légale et forfait
Gemeindeverband für den Wasserbau der Bibera	5.82%
Corporation forestière du Haut Lac CFHL	Clé : 65% Population légale / 35% IPF



Garanties

Aucune garantie ne figure en comptabilité de la commune.

**Indicateurs financiers MCH2***Tabelle générée par le système informatique***1. TAUX D'ENDETTEMENT NET**

2025

Capitaux de tiers	20	3'247'706.47
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2'475'979.35
Patrimoine financier	- 10	4'886'499.42
= Dette nette		-4'114'772.30

Revenus fiscaux	40	3'622'266.15
------------------------	----	---------------------

TAUX D'ENDETTEMENT NET**-113.60%**

(Dette nette / Revenus fiscaux)

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon
100% – 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.



Tabelle générée par le système informatique

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			2025
Solde du compte de résultats			428'192.62
Amortissement du PA	+	33	919'536.55
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	81'452.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	22'430.85
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	145'397.45
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	714'852.00
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			546'501.57
Immobilisations corporelles		50	1'622'013.60
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	17'604.50
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	149'306.50
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			1'788'924.60
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	64'716.50
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			64'716.50
Investissements bruts			1'788'924.60
Recettes d'investissement	-		64'716.50
= Investissements nets			1'724'208.10
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			32%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 - 100%

Récession : 50 - 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.



3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		2025
Charges d'intérêt	340	-
Revenus des intérêts	- 440	21'006.65
= Charges d'intérêts net		-21'006.65
Revenus fiscaux	40	3'622'266.15
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	479'658.35
Revenus divers	+ 43	6'562.75
Revenus financiers	+ 44	691'953.28
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	22'430.85
Revenus de transfert	+ 46	653'147.60
Revenus extraordinaires	+ 48	714'852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	714'852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	714'852.00
= Revenus courants		6'190'870.98
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)		

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée



Tabelle générée par le système informatique

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		2025
Engagements courants	200	471'788.55
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Engagements financiers à court terme	+ 201	-
Instruments financiers dérivés	- 2016	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	2'475'979.35
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2'475'979.35
= Dette brute		471'788.55
Revenus fiscaux	40	3'622'266.15
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	479'658.35
Revenus divers	+ 43	6'562.75
Revenus financiers	+ 44	691'953.28
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	22'430.85
Revenus de transfert	+ 46	653'147.60
Revenus extraordinaires	+ 48	714'852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	714'852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	714'852.00
= Revenus courants		6'190'870.98
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS		8%
(Dette brute / revenus courants)		

Valeurs indicatives:

< 50% très bon
 50% – 100% bon
 100% – 150% moyen
 150% – 200% mauvais
 > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.



Tabelle générée par le système informatique

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		2025
Immobilisations corporelles	50	1'622'013.60
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	17'604.50
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	149'306.50
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		1'788'924.60
Charges de personnel	30	687'157.40
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	761'807.05
Réévaluations sur créances	- 3180	-
Charges financières	+ 34	29'958.99
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	3'284'841.70
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-2'076.03
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
= Dépenses courantes		4'761'689.11
Dépenses courantes		4'761'689.11
Investissements bruts	+	1'788'924.60
Dépenses totales		6'550'613.71
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		27%
(Investissements bruts / Dépenses totales)		

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité



Tabelle générée par le système informatique

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		2025
Charges d'intérêts	340	-
Revenus des intérêts	- 440	21'006.65
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	919'536.55
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	145'397.45
= Service de la dette		753'132.45
Revenus fiscaux	40	3'622'266.15
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	479'658.35
Revenus divers	+ 43	6'562.75
Revenus financiers	+ 44	691'953.28
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	22'430.85
Revenus de transfert	+ 46	653'147.60
Revenus extraordinaires	+ 48	714'852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	714'852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	714'852.00
= Revenus courants		6'190'870.98
PART DU SERVICE DE LA DETTE		12%
(Service de la dette / Revenus courants)		

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible
 5% – 15% charge acceptable
 > 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.



Tabelle générée par le système informatique

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		2025
Capitaux de tiers	20	3'247'706.47
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2'475'979.35
Patrimoine financier	- 10	4'886'499.42
= Dette nette		-4'114'772.30
Population résidente permanente		2'092
DETTE NETTE PAR HABITANT		-1'966.91
(Dette nette / Population résidente permanente)		

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net
0 – 1'000 CHF endettement faible
1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF endettement important
> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.



Tabelle générée par le système informatique

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT			2025
Solde du compte de résultats			428'192.62
Amortissement du PA	+	33	919'536.55
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	81'452.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	22'430.85
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	145'397.45
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	714'852.00
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			546'501.57
Revenus fiscaux		40	3'622'266.15
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	479'658.35
Revenus divers	+	43	6'562.75
Revenus financiers	+	44	691'953.28
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	22'430.85
Revenus de transfert	+	46	653'147.60
Revenus extraordinaires	+	48	714'852.00
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	714'852.00
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	714'852.00
= Revenus courants			6'190'870.98
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			9%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

> 20% bon
 10% – 20% moyen
 < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

**INDICATEURS FINANCIERS MCH2****2025**

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-113.60%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	32%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	8%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	27%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	12%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-1'966.91
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	9%



Synthèse des indicateurs financiers antérieurs

	2023	2024
1. Taux d'endettement net	-148.59%	-153.05%
2. Degré d'autofinancement	-673%	86%
3. Part des charges d'intérêts	0%	0%
4. Dette brute par rapport au revenus	14%	5%
5. Proposition des investissements	10%	12%
6. Part du service de la dette	11%	12%
7. Dette nette par habitant en francs	-4 988.63	-4 763.71
8. Taux d'autofinancement	18%	9%

Commentaire et conclusion

Les indicateurs sont acceptables. Une partie des investissements a été effectuée en 2025 et une partie a débuté mais sera terminée en 2026. La commune n'a contracté aucun emprunt en 2025, c'est la raison pour laquelle les indicateurs sont en négatifs.



Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6) https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2
<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_finances_au_01.03.2021.pdf

Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Distribution_eau_potable_01.01.2019.pdf

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_evacuation_et_epuration_des_eaux_2016.pdf

Règlement communal relatif à la gestion des déchets
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_des_dechets.pdf

Règlement communal du cimetière
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_du_cimetiere.pdf

Règlement communal relatif au service de défense contre l'incendie
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Administration/Statut_au_01.01.2020.pdf

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
https://www.cressier.ch/fileadmin/user_upload/Commune/Reglements/Reglement_sur_la_detention_et_imposition_des_chiens_approuve_21.02.2020.pdf